



## Solanacées

### Avertissement N° 16 – 3 septembre 2015

- **État des cultures** : mûrissement accéléré des fruits de tomate en raison des conditions climatiques; bonne qualité des récoltes de poivrons et d'aubergines.
- **Pyrale bivoltine du maïs** : baisse importante des captures sous les seuils, sauf dans la région des Laurentides où l'on recommande le maintien des traitements.
- **Autres insectes** : aucun traitement requis au cours de la dernière semaine.
- **Mildiou dans la tomate** : nouveau cas dans la région de Québec.
- **Maladies bactériennes et fongiques de la tomate** : maintien des traitements préventifs.

## ÉTAT DES CULTURES

Les conditions climatiques sont chaudes et sèches depuis les deux dernières semaines. La chaleur a permis d'accélérer le mûrissement des fruits de tomate. Les rejets de tomate sont surtout causés par la présence de maladies, car peu de cas de pourriture apicale et d'insolation sont rapportés. L'antracnose commence à être plus présente dans les champs de tomate destinés à l'autocueillette. Lors du mûrissement, l'épiderme du fruit subit des modifications et il devient ainsi beaucoup plus sensible aux attaques du champignon.

La qualité des récoltes de poivrons et d'aubergines est bonne en général.



Anthracnose sur tomate

## PYRALE DU MAÏS

Les captures de la pyrale bivoltine (2<sup>e</sup> génération) sont fortement en baisse comparativement à la semaine dernière. Seule la région des Laurentides montre encore des captures au-dessus du seuil. Les traitements doivent être maintenus aux 7 jours pour cette région, selon l'état d'avancement des récoltes.

Plusieurs sites de piégeage de la pyrale du maïs du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) seront enlevés des champs au cours des prochains jours.

## AUTRES INSECTES

Aucun traitement n'a été requis durant la dernière semaine pour contrôler les principaux insectes qui affectent les cultures de solanacées. Il faut toutefois demeurer vigilant et intervenir au besoin. Si un traitement s'avérait nécessaire, consultez les bulletins d'information [N° 1](#) du 2 juillet 2015 et [N° 2](#) du 9 juillet 2015 pour choisir le bon produit et portez une attention particulière au délai avant récolte.

## MILDIU DANS LA TOMATE

Un nouveau cas de mildiou (*Phytophthora infestans*) est encore signalé cette semaine dans la région de Québec. Les autres cas rapportés en Montérégie-Est et sur la Côte-de-Beaupré demeurent stables. Les interventions fongiques sont maintenues afin de limiter l'apparition de nouveaux symptômes. Aucun symptôme n'a été rapporté pour les autres régions. Par contre, la maladie est observée dans plusieurs petits jardins. Il ne serait donc pas exclu que la maladie se trouve dans d'autres secteurs que ceux répertoriés.

Les conditions climatiques actuelles demeurent très favorables au développement de la maladie. L'alternance de journées chaudes et de nuits fraîches, ainsi que des conditions humides sont des facteurs favorisant le pathogène.

Référez-vous à l'[avertissement N° 14](#) du 20 août 2015 pour visualiser les symptômes et obtenir plus de détails concernant la maladie et les stratégies d'intervention selon la situation de votre région.

## MALADIES BACTÉRIENNES ET FONGIQUES DE LA TOMATE

La situation demeure relativement stable à ce temps-ci de la saison. Quelques champs touchés plus fortement par le chancre bactérien montrent toutefois une progression des symptômes.

Les maladies fongiques disposent de conditions climatiques favorables actuellement pour leur dispersion, dans les champs déjà affectés par ces dernières. Selon la maladie, les symptômes sont notés au niveau du vieux feuillage, mais il n'est pas rare de voir des fruits affectés.

Les traitements préventifs demeurent essentiels à ce temps-ci de la saison. Les produits à base de mancozèbe ne sont pas recommandés en temps de récolte en raison du délai avant récolte qui est de 7 jours.

Espacez les traitements aux 14 jours lorsque les conditions sont sèches et aux 7 à 10 jours en présence de pluie ou de rosée abondante. Il est de mise de renouveler les traitements lorsque 25 mm de pluie et plus ont été cumulés. Consultez le [bulletin d'information N° 2](#) du 9 juillet 2015 pour le choix de vos fongicides.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse  
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)  
Téléphone : 450 454-3992 – Courriel : [cthireau@prisme.ca](mailto:cthireau@prisme.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 16 – Solanacées – 3 septembre 2015